

Annecy

Le PLU intercommunal, un des plus gros sujets du mandat, agite le conseil

Le PLUi HMB est le document qui doit désormais fournir les règles aux 34 communes du Grand Annecy pour aménager le territoire. L'arrêt concernant le projet a été présenté ce jeudi 19 décembre en conseil d'agglomération. 240 hectares seront dédiés à l'urbanisme et 400 à l'agriculture.

Treize mille pages, quatre années de travail pour les rédiger, une centaine de réunions, six tournées communales, des séminaires, des conférences, des ateliers pédagogiques, plus de mille personnes directement informées... Voilà les "mensurations" du nouveau PLUi HMB. Entendez plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique. Ce document doit sculpter le territoire pour les quinze prochaines années, dans le cadre de l'objectif "zéro artificialisation nette". C'est par lui que vous saurez si un terrain est constructible ou non, si une terre agricole sera conservée ou pas, combien de logements pousseront sur votre commune, si le corridor vert auquel vous tenez tant sera protégé ou pas...

Des services à moins de 15 minutes à pied

Bref, sous un sigle peu inspirant, c'est l'outil qui doit façonner l'avenir d'un pays et de ses habitants. Donc, un sujet XXL pour les élus du Grand Annecy en ce jour de conseil d'agglomération, ce jeudi 19 décembre.



Christian Anselme, vice-président chargé de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels, est le chef d'orchestre du dossier. Photo Le DL/C.L.

bre à l'Impérial Palace.

Soumis au vote, il a été approuvé avec 81 voix pour huit abstentions, trois contre et deux non-votants (*), cet arrêt (qui porte mal son nom puisque, justement, il va être poursuivi car soumis à consultation !) a donc été adopté. Inscrit dans le projet d'aménagement de développement durable (PADD) conclu en 2023, il affiche 15 orientations stratégiques. Parmi elles, la construction de 1 400 logements en moyenne, par an, dont au moins 50 % seront à prix et loyers encadrés, 240 hectares réservés à la construction et 400 hectares dédiés aux activités agricoles ou bien encore des services à moins de 15 minutes à pied. Avant cette séance, à Frédérique Lardet, présidente du Grand Annecy, analysait : « Sans ce nouveau PLUi, nous aurions consommé pour l'habitat 640 hectares, au lieu de 240. » Selon elle, les communes déléguées d'Annecy-le-Vieux, Seynod et Pringy

ont « rendu à l'agriculture » à elles seules, 60 hectares. Tout en ajoutant toutefois « qu'il ne restait déjà plus que 160 hectares à urbaniser jusqu'en 2040. » Quant aux logements à prix encadrés, Annecy, à elle seule, en assurerait les 66 %.

« Vous allez cultiver les carottes les plus chères de France »

Et c'est justement ce choix (préservé ou non des terres d'éventuelles constructions) qui a poussé une quinzaine d'élus à prendre le micro. Les uns voient le curseur placé trop haut, d'autres trop bas. Par exemple, Anthony Granger conseiller municipal d'opposition à Annecy s'est notamment inquiété de la construction d'un immeuble de douze étages dans le quartier des Carrés, d'une zone de maraîchage près des serres municipales... Ce qui lui a fait dire : « Vous allez cultiver les carottes les plus chères de

France ».

Pierre Bruyère, maire de Poisy, s'est inquiété, entre autres, des quelques 1 400 logements prévus, alors que les années précédentes ce chiffre avoisinait les 2 200. Du côté de Chai-naz-les-Frasses, le maire Gilles Viviant regrette déjà son PLU, « plus vertueux en matière d'espaces naturels ». Il perdrait une zone constructible d'un hectare avec ce nouveau document. Alors que pour Patrick Leconte, conseiller municipal d'Annecy, « il traduit une parfaite prise en compte de la forêt ». Bref. Chacun voyant midi devant sa commune, les uns considèrent ce PLUi comme un progrès, d'autres un recul.

Des imprécisions dans le règlement

En revanche, la méthode employée a fait l'objet d'un tir à boulets rouges, plutôt collectif, sur le cabinet en charge du dossier. Pas assez de concertation avec les communes, des

avis non entendus, des imprécisions dans le règlement, des délais trop courts, des questions sans réponse... Les doléances sont tombées comme à Gravelotte.

Michel Béal, maire de Saint-Jorioz, a même préconisé « une consultation juridique et l'élaboration d'un deuxième PLUi ». Ce à quoi Christian Anselme, chef d'orchestre du projet, a répondu « que ce document était encore modifiable mais qu'il était impossible d'élaborer 34 règlements. » D'autant que ce document a quand même déjà coûté 2,2 millions.

Les communes disposent désormais de trois mois pour donner leur avis, jusqu'au 19 mars. Si l'une d'elles (même une seule) émet un avis défavorable, un second arrêt devra alors être élaboré. Mais si toutes sont favorables, une approbation, en conseil d'agglomération, sera prévue le 18 décembre 2025 et le PLUi pourra s'appliquer sur l'ensemble du territoire en 2026. En attendant, les habitants vont pouvoir dire officiellement ce qu'ils en pensent puisqu'une enquête publique va être proposée dès juin 2025. Elle devrait durer au moins deux mois. Tous à vos claviers et stylos...

• Colette Lanier

(*) Les contre : Frédérique Bangué, Gilles François, Raymond Pellicier. Les abstentions : Corinne Bouland, Christian Bovier, Joëlle Derippe-Perradin, Isabelle Dijéau, Gilles Viviant, Patricia Mermoz, Christiane Laydevant, Anthony Granger.



Un manifestant présente une pancarte sur laquelle une autruche a été dessinée pour, disait-il, « symboliser l'attitude des élus en matière de dérèglement climatique. »

Photo Le DL/C.L.

Des associations environnementales dénoncent un « manque d'ambition »

Une cinquantaine de manifestants ont accueilli les élus sur le seuil de l'Impérial, avant que débute le conseil d'agglomération.

Parmi elles, des représentants de Terre d'union, de France Nature environnement ou bien encore Tram 2 Savoies. Pour les uns comme pour les autres le PLUi HMB ne va pas assez loin sur la protection de l'environnement.

« Nous rappelons que nous avons perdu un tiers des terres agricoles depuis 1970, le Fier et les Ussets sont pollués, les personnes à revenus moyens sont exclues du fait du coût de l'immobilier... Artificialiser 240 hectares agricoles est en décalage avec la nécessité de regagner une autonomie alimentaire et de lutter contre le dérèglement climatique... Construire 1400

logements n'en destinant que la moitié à des prix aidés ou encadrés ne mettra pas fin au manque de logements », expliquait Jean-Claude Bevilard de France nature environnement (FNE). Quant à Terre d'union, un militant déploie le fait que le Grand Annecy mette en œuvre la loi Zan... « mais seulement à l'horizon 2050 ».

• C.L.